



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.4, 3.11 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2020-5022  
**Demande :** Modifications à l'étiquette du produit - Méthode d'application; nouveaux organismes nuisibles; nouveau site ou nouvel hôte  
**Produit :** OxiDate 2.0  
**Numéro d'homologation :** 32907  
**Principes actifs (p.a.) :** Peroxyde d'hydrogène et acide peracétique  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3355636

### But de la demande

Cette demande visait à faire modifier l'homologation de la préparation commerciale homologuée OxiDate 2.0 de manière à ajouter de nouvelles cultures et de nouvelles cultures sur l'étiquette.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise pour cette demande.

### Évaluation des effets sur la santé

OxiDate 2.0 devrait présenter une légère toxicité aigüe par voie orale et par voie cutanée et une toxicité aigüe moyenne par inhalation. Ce produit devrait aussi se révéler corrosif pour les yeux et très irritant pour la peau, mais il ne devrait pas être un sensibilisant cutané.

Les risques professionnels pour l'humain sont acceptables lorsqu'OxiDate 2.0 est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Les mises en garde, les énoncés relatifs à l'équipement de protection individuelle et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, qui visent à atténuer l'exposition des utilisateurs, sont jugés adéquats pour prévenir tout danger potentiel associé à une exposition professionnelle.

L'exposition occasionnelle ne présente aucun risque préoccupant pour la santé lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Par conséquent, les risques pour les non-utilisateurs et les personnes présentes dans les zones résidentielles sont acceptables.

Il n'existe aucune préoccupation liée à l'exposition des consommateurs par la nourriture ou par l'eau potable lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

## **Limite maximale de résidus (LMR)**

Dans le cadre de l'évaluation préalable à l'homologation d'un pesticide, Santé Canada doit établir l'acceptabilité des risques liés à la consommation d'aliments traités avec ce pesticide, lorsque celui-ci est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Si les risques sont acceptables, cela signifie que les aliments contenant cette quantité de résidus peuvent être consommés sans danger, et des limites maximales de résidus (LMR) peuvent être proposées. Les LMR correspondent à la quantité maximale de résidus de pesticide qui peut subsister à l'intérieur ou à la surface des aliments vendus au Canada. Elles sont fixées en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, conformément à la disposition prévue par la *Loi sur les aliments et drogues* concernant la falsification des aliments.

Il n'est pas nécessaire d'établir une LMR pour le peroxyde d'hydrogène ou l'acide peracétique.

## **Évaluation des effets sur l'environnement**

La modification de l'homologation d'OxiDate 2.0 visant l'inclusion de nouvelles cultures et de nouveaux organismes nuisibles est acceptable du point de vue des risques pour l'environnement lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

## **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur tirés de 16 essais de rendement sur le terrain, ainsi que des justifications de l'extrapolation d'utilisations homologuées et des rapports publiés, ont été examinés. Collectivement, ces sources d'information montrent que l'application d'OxiDate 2.0 sous forme de solution de pulvérisation (1,0 % v/v) avant l'apparition d'une maladie, ou au début de celle-ci, devrait réprimer la pourriture grise et la pourriture aigre du raisin, la tache de suie et la moucheture de la pomme, la brûlure bactérienne de l'oignon (vert et ordinaire) lorsqu'elle est associée à un surfactif non ionique (0,125 % v/v), réprimer la moisissure grise sur le cannabis et le chanvre industriel cultivés à l'intérieur ou au champ (pour l'extraction de cannabinoïdes seulement), et réprimer l'oïdium sur le cannabis et le chanvre industriel cultivés au champ (pour l'extraction de cannabinoïdes seulement). Ces cultures se sont révélées tolérantes à OxiDate 2.0 appliqué à raison de 1,0 % v/v.

L'extension de l'homologation d'OxiDate 2.0 visant à inclure les allégations d'utilisation présentant une valeur offrira aux cultivateurs de raisins, de pommes, d'oignons, de cannabis et de chanvre industriel (pour l'extraction de cannabinoïdes seulement) une nouvelle option pour lutter contre les maladies qui ont des répercussions économiques sur ces cultures, peu importe qu'elles soient biologiques ou non.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné tous les renseignements fournis et conclut que l'information est suffisante pour justifier l'ajout de nouvelles cultures et de nouveaux organismes nuisibles sur l'étiquette d'OxiDate 2.0.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3167202	K.S. Yoder et al, 2016, Evaluation of OMRI-approved and conventional materials and mixtures for full season disease management on three apple cultivars, 2016., DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167203	David A. Rosenberger et al, 2009, Controlling Apple Summer Diseases in 2009 with Fungicides Approved for Organic Production, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167204	A. M. C. Schilder, J. M. Gillett, and R. W. Sysak, 2009, Evaluation of fungicide programs for control of bunch rots and downy mildew in "Vignoles" grapes, 2008, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167205	Wendy McFadden-Smith, 2013, Management of Sour Rot and Volatile Acidity in Grapes Ontario Grape and Wine Research Incorporated, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167206	Megan E. Hall et al, 2018, Control of Sour Rot Using Chemical and Canopy Management Techniques, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167209	2019, 2019 BiosafeHemp Botrytis, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167210	2003, Efficacy of OxiDate in Controlling Phytophthora infestans (Late Blight of Potatoes), DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167212	2014, Evaluation of fungicides for potato late blight control, Presque Isle, ME, 2014, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167213	2011, Evaluation of OxiDate 2.0 for Control of Bacterial Leaf Blight in Onions, 2011, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167214	2016, Evaluation of biofungicides for control of downy mildew on spinach, 2016, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167218	B. Mueller et al, 2019, Evaluation of Foliar Fungicide Treatments for Control of Sclerotinia Stem Rot of Soybeans in Hancock Wisconsin, 2019, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3167219	Anonymous, 2019, Report - Iowa State University Soybean White Mold Management Trial 2019 for BioSafe Systems, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
3266703	Cameron Scott & Zamir K. Punja, 2020, Evaluation of disease management approaches for powdery mildew on Cannabis sativa L. (marijuana) plants, DACO: 10.2.1
3266704	2007, Evaluation of fungicides for control of foliar, cane and fruit diseases of red raspberries, 2007., DACO: 10.2.3.3(D)
3266705	2012, Evaluation of ZeroTol <sup>®</sup> for Efficacy against Xanthomonas on Ornamental Kale, DACO: 10.2.3.3(D)
3266711	2011, Late Blight Organic Potato Screening Trial Final Report, DACO: 10.2.3.3(D)
3266713	2019, OxiDate <sup>®</sup> for Control of White Mold in Irrigated AC Island Dry Beans - Revised, DACO: 10.2.3.3(D)

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3266715	2021, Response to Notice of Deficiencies OxiDate 2.0, Submission Number: 2020-5022, DACO: 10.2,10.2.3.1
3266716	2020, Tolerance to, and efficacy of OxiDate 2.0® for the control of Yellow Rust ( <i>Phragmidium rubai-idaei</i> ) in Red Raspberry, DACO: 10.2.3.3(D)
3269193	2021, Response to Notice of Deficiencies - DACO 10.2 OxiDate 2.0, Submission Number: 2020-5022, DACO: 10.2,10.2.3.1
3269194	2010, Evaluation of fungicides for the control of anthracnose on watermelon, 2010., DACO: 10.2.3.3(D)
3277920	2021, Summary of Value for the Addition of Crops and Pest Claims to the OxiDate® 2.0 Label, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
3321875	2022, Use Pattern Clarifications for Oxidate 2.0, Submission 2020-5022, DACO: 5.2
3321875	2022, Use Pattern Clarifications for Oxidate 2.0, Submission 2020-5022, DACO: 5.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9